

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

FORIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. OUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

MÉLINE ET LES CLÉRICAUX

Ceux qui prônent encore le loyalisme et le républicanisme de Méline et des mélinistes feraient bien de méditer la petite histoire suivante que raconte notre confrère Hugues Destrem, du *Rappel*.

Comme on le sait, Méline, est le directeur politique du journal fondé par Gambetta, *La République Française*.

Longtemps, ce journal fut l'organe des républicains, et depuis ces dernières années le moniteur par excellence de l'opportuniste cléricale.

Il ne pouvait s'arrêter là. Soit pour alimenter la caisse du Conseil d'administration, soit pour donner un gage de fidélité à ses alliés les jésuites, Méline a trouvé mieux.

« Sous forme de supplément hebdomadaire gratuit, notre confrère progressiste distribue, en effet, à ses abonnés une édition française de l'*Observatore romano*, rédigé, comme on sait, par les jésuites de l'entourage de Léon XIII. Cela s'appelle « l'*Observateur français* ». Voici en quels termes, M. l'abbé Pierre Dabry, rédacteur de la feuille monacale, a exposé la combinaison à la fois commerciale et politique qui réunit sous une seule calotte les cléricaux impénitents et les républicains repentis :

« Quatre ans nous séparent des prochaines élections. Il faut, dès maintenant, tracer notre ligne et orienter notre action. Nous avons souvent dit que nous rêverions la constitution d'un parti nouveau, qui, entre la gauche radicale et la gauche progressiste, préconiserait un programme de réformes, inspiré surtout de celui de la démocratie chrétienne. Mais les éléments et les ressources pour un parti nouveau sont toujours difficiles à réunir. Il y a plus de sûreté à s'appuyer sur quelque chose qui existe déjà.

« C'est pourquoi, ne pouvant chercher ce point d'appui dans le parti radical, qui compte trop peu d'éléments vraiment libéraux, nous n'avons qu'à imiter les cinquante députés qui se sont fait inscrire au groupe progressiste et nous appliquer en grossissant et fortifiant ce groupe, à le faire insensiblement évoluer vers les idées sociales qui nous sont chères... »

« Nous nous sommes entendus avec la *Republique Française*, grand journal quotidien, dont la richesse et la variété d'informations n'ont d'égal que le soin vraiment rare avec lequel il est rédigé, et nous avons obtenu que pour le seul prix de ce journal, c'est-à-dire 24 francs, on puisse aussi avoir le nôtre et qu'on ait, pour ainsi dire gratuitement, l'*Observateur français*.

« Vous achetez, tous, un journal quotidien : au lieu de porter votre sou à un journal antirépublicain, à un journal réfractaire, qui, tout en s'appliquant à défendre les bonnes idées, entretient contre nous la méfiance du pays, envoyez-le à un journal d'un républicanisme incontesté, dont l'*Observateur français* sera comme le supplément hebdomadaire ».

Comme on pouvait s'y attendre, ne se doutant peut-être pas que les renseignements de M. Destrem étaient puisés à trop bonne source, M. Méline donna hier un démenti formel aux affirmations si nettes de notre confrère du *Rappel*.

Mallui en a pris, car voici aujourd'hui même la réponse que le rédacteur de la feuille jésuitique, l'*Observateur français*, M. l'abbé Dabry, adresse au *Temps*, qui publiait dans son numéro d'hier le démenti de M. Méline.

« M. le directeur du *Temps*,

« Vous avez publié, dans votre numéro d'hier soir, une note de M. Méline niant l'existence d'une « combinaison » entre la *Republique Française* et l'*Observateur français*.

« M. Méline est certain ement de bonne foi, mais s'il avait pris la précaution de se renseigner auprès de son rédacteur en chef, M. Laffitte, il aurait vu que je n'ai rien

avancé qui ne soit conforme à la vérité. J'ajouterai que je n'ai rien publié dans mon journal sans avoir pris l'avis préalable de M. Laffitte. Je me permettrai enfin de m'étonner de l'émotion de ces messieurs, car il ne s'agissait pas de servir l'*Observateur français* aux abonnés existants de la *Republique Française*, mais, au contraire, de servir aux abonnés actuels et éventuels de l'*Observateur français* le journal fondé par Gambetta, afin de les confirmer à leurs propres yeux et de les affermir dans leurs sentiments de loyalisme vis-à-vis de la République.

« J'ai demandé à M. Laffitte de se prêter à cette propagande républicaine. Il a consenti par écrit non seulement à la chose, mais à la publicité de la chose : si cela le gênait, que ne le disait-il ? et si cela ne le gênait pas, que récrimine-t-il aujourd'hui ? »

« Veuillez, je vous prie, Monsieur le Directeur, insérer cette rectification et agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« L'Abbé Pierre DABRY,

Directeur de l'*Observateur français*. »

Ainsi voilà affirmée par l'intéressé lui-même, l'alliance tant de fois niée des mélinistes et des cléricaux.

Sans doute, M. Méline soutiendra que seul, son rédacteur en chef est l'auteur du marché conclu entre la *Republique Française* et l'*Observateur français*.

Mais nul ne le croira, car il est impossible qu'une affaire du genre de celle que nous relatons ait été conclue et perpétrée dans les bureaux de la *Republique Française*, sans que le directeur de ce journal n'ait été mis au courant ou ne s'en soit pas aperçu.

Nul ne le croira, et chacun au contraire, sera persuadé que cette alliance avait un but, celui de favoriser les desseins des jésuites et du Vatican.

Et M. Méline et les mélinistes viendront parler ensuite de leur loyalisme et de leur républicanisme !

C'est du joli !

L. B.

Sénat

Séance du 25 novembre

Présidence de M. Fallières.

M. Gotteron pose une question au ministre de la guerre sur la situation sanitaire dans l'armée.

Se basant sur la statistique officielle, M. Gotteron montre que pour un effectif de 512 mille hommes pour l'armée française, 514.000 pour l'armée allemande, il y a en France actuellement 57.224 cas de maladie et 2.131 décès, alors qu'en Allemagne il n'y a que 8.199 cas de maladie et 432 décès.

Ces chiffres seraient même modérés : la mortalité dans l'armée française atteindrait une moyenne de 3.276 décès par an, non compris les décès qui ont lieu dans les troupes coloniales et de la marine.

M. Gotteron demande que le ministre rassure les familles pour l'avenir.

M. le général André reconnaît que la mortalité dans l'armée française atteint le quadruple de celle de l'armée allemande. Cependant les chiffres cités par M. Gotteron seraient exagérés.

Les causes de cette situation sont la fièvre typhoïde, la tuberculose et les maladies des voies respiratoires. En ce qui concerne la fièvre typhoïde, les municipalités de certaines villes sont coupables, car elles ne prennent pas assez de précautions, par exemple pour alimenter d'eau potable les casernes ; le général André dit qu'après une enquête qu'il va faire, il retirera les troupes des villes dont les municipalités seraient coupables de négligence ou de mauvais vouloir.

La tuberculose fait également beaucoup de victimes ; la tuberculose provient surtout du surmenage que subissent nos soldats.

Le ministre promet qu'à l'avenir il engagera les médecins majors de ne prendre au régime que les hommes physiquement suffisants. En un mot, il fera prendre les mesures nécessaires.

M. Treille demande que cette question soit

transformée en interpellation : il en est ainsi décidé.

Le Sénat reprend la discussion de la proposition sur les saisies-arrêts des petits salaires et traitements. Un contre-projet de M. Savary sur ce sujet est renvoyé à la commission.

La discussion du rapport sur les associations est renvoyée à vendredi.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Commission du budget

La commission du budget a entendu, mardi, le ministre de la justice, qui a insisté pour le rétablissement de deux crédits supprimés sur les cours d'appel et les tribunaux de première instance. La commission a donné mandat à son rapporteur de s'entendre avec le garde des sceaux sur un chiffre transactionnel qui résulterait de la suppression d'une des chambres des cours d'appel les moins occupées.

Le ministre des colonies a été ensuite entendu au sujet des réductions opérées sur son budget et qu'il accepte en grande partie ; la commission statuera définitivement dans la prochaine séance sur les points en litige ; enfin, la commission a entendu le directeur général des cultes et sur sa demande a rétabli un crédit de 10.000 fr. pour traitement des auxiliaires de l'administration centrale.

L'élection des commissions

La Chambre n'a pas tenu séance lundi ; la journée a été entièrement consacrée à l'élection par les bureaux du grand nombre des commissions, parmi lesquels 8 grandes commissions de 33 membres : celle des douanes, du travail, d'assurance et prévoyance sociales, de l'agriculture, des travaux publics, de l'armée, de la marine et de la réforme judiciaire.

Les Congrégations

La commission des congrégations, après avoir entendu le ministre de la justice, a adopté le projet de loi du gouvernement relatif à la compétence des tribunaux pour les actions à intenter par ou contre le liquidateur des biens des congrégations. Elle a nommé M. Rabier, rapporteur avec mission de déposer son rapport dans le plus bref délai possible.

Au Conseil d'Etat

Les sections de législation et de l'intérieur du Conseil d'Etat ont déjà délibéré et doivent délibérer une dernière fois encore sur la question posée par le gouvernement relativement à la modification demandée pour le règlement d'administration publique du 16 août 1901 en ce qui concerne le mode de présentation aux Chambres des demandes d'autorisation des congrégations.

Le Conseil d'Etat statuera à son tour sur cette question aujourd'hui jeudi en assemblée générale.

Dès que M. Combes sera saisi de la décision de cette assemblée, il déposera à la Chambre les projets de loi relatifs aux 61 congrégations d'hommes qui ont formulé une demande d'autorisation. Ce dépôt aura lieu vraisemblablement avant le 6 décembre prochain, jour de clôture de la session, afin que la commission parlementaire puisse travailler en l'absence de la Chambre.

Nous croyons savoir que sur les 61 congrégations d'hommes qui ont présenté leur demande, le gouvernement est d'avis d'en autoriser seulement six, parmi lesquels les frères Saint-Jean de Dieu, les Trappistes et les pères Blancs d'Algérie.

Le nombre des congrégations de femmes ayant déposé une demande d'autorisation s'élève définitivement à 515 ; mais l'instruction de ces demandes n'est pas terminée.

L'alimentation de l'armée

Le ministre de la guerre vient de faire parvenir aux commandants de corps d'armée la circulaire suivante :

« Mon cher général,

» Pour que les troupes soient en état de résister aux fatigues de l'instruction militaire et aux maladies que l'on observe surtout pendant la mauvaise saison, il importe que leur alimentation soit rehaussée et améliorée dans une mesure aussi large que possible. Dans ce but j'ai décidé que tous les bonis dont les corps peuvent disposer, seront employés à réaliser cette amélioration, au moyen d'achats supplémentaires de viande et de saindoux. Il conviendra d'employer également à ces achats les sommes qui pourraient se trouver disponibles sur les fonds qui vous ont été alloués par ma dépêche du 17 juin 1902 (bureau des vivres), pour améliorer le matériel des cuisines, les procédés de cuisson, etc.

» Je vous prie de donner immédiatement des ordres pour que l'amélioration de l'ordinaire soit réalisée aussi largement que possible, en invitant les chefs de corps à porter personnellement toute leur attention sur cette partie tout essentielle du service.

» Vous voudrez bien me rendre compte sous le timbre de la présente dépêche, de ce qui aura été fait dans ce sens. »

Le rapport Voyron

Dans sa séance d'hier, la commission du budget s'est livrée à un examen du rapport du général Voyron, mais elle n'a pris à son sujet aucune résolution. M. Dubief a été chargé de s'informer auprès du gouvernement à quelles conditions la communication de ce document a été faite. Le président doit demander si ce rapport doit rester confidentiel en tout ou en partie, ou bien, au contraire, si le gouvernement est disposé à en autoriser la publication au même titre que tous les documents parlementaires. S'il en était ainsi, il serait imprimé en annexe, soit au rapport sur le budget des affaires étrangères, soit au rapport sur le budget de la marine.

L'affaire Humbert

Interviewé par l'*Echo de Paris*, M. Cochefert proteste contre les propos de certains journaux accusant le gouvernement de ne point mettre le zèle voulu au sujet de l'arrestation de la famille Humbert. La Sûreté fait tous ses efforts pour retrouver les escrocs, et son action n'étant simplement limitée que dans Paris et le département de la Seine, s'étend cependant partout dans les diverses et lointaines régions où sont signalés les Humbert. M. Cochefert croit que l'introuvable famille s'est réfugiée en Espagne ou bien en Portugal. Peut-être a-t-elle franchi l'Océan et a-t-elle gagné soit le Pérou, la République Argentine ou le Brésil.

De son côté, le *Figaro* publie une dépêche de Pitoia, disant que le bruit court dans cette ville que les Humbert se trouveraient à Monsummano (Toscane).

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur l'ordre du jour de MM. Bourrat et Brunet, ordre du jour de confiance dans le

Gouvernement à la suite de l'interpellation de M. Reille, relative à la réduction des effectifs de l'escadre de la Méditerranée, les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

Pour : MM. REY et VIVAL.
Contre : M. LACHÛÈZE.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La première chambre du tribunal civil de Saint-Gaudens a, avant-hier mardi, rendu un jugement très intéressant en matière d'accidents du travail. Il s'agissait d'un accident survenu il y a quelques temps à M. Labaurie, en sa qualité de contremaître de la papeterie Lacroix, de Mazères-du-Salat.

Voici, d'ailleurs, les faits brièvement rapportés :

Le 31 janvier 1901, M. Labaurie donna l'ordre à un ouvrier de l'usine de descendre dans la rivière du Salat pour en retirer des pièces de zinc. Furieux d'avoir à exécuter cette besogne, l'ouvrier se rua sur M. Labaurie et le précipita dans la rivière de la hauteur d'un mur en construction qui s'élevait à 4 m. 90 du sol. Dans cette chute, le malheureux contremaître eut les jambes cassées et l'auteur de l'acte fut l'objet d'une poursuite criminelle qui lui valut une année d'emprisonnement.

M. Labaurie introduisit ensuite une action en dommage contre M. Lacroix, devant le tribunal civil de Saint-Gaudens.

La cause a donné lieu à de longs débats. M. Labaurie réclamait le bénéfice des dispositions de la loi sur les accidents du travail, tandis que son patron prétendait qu'il n'y avait pas eu accident professionnel et concluait à l'irrecevabilité de la demande.

Par un jugement très circonstancié, la première chambre du tribunal civil a appliqué le principe de l'accident professionnel et M. Labaurie a été admis au droit à l'indemnité.

CAHORS

L'ACTION RÉPUBLICAINE

On verra d'autre part la protestation des républicains de Castel franc contre la nomination au poste de juge de paix de Luzech, d'un réactionnaire, alors que la situation politique et locale de ce canton eut exigé la nomination d'un fonctionnaire républicain.

Nous nous associons, certes, de tout cœur à cette protestation ; quand il s'agit de l'intérêt démocratique, nous sommes les premiers et souvent les seuls à donner jour et à soutenir toute protestation contre un mauvais état de choses, contre une mauvaise attitude politique.

Mais en nous associant à la protestation des républicains de Luzech, nous ne voudrions pas oublier de saluer le départ de M. Caviole.

Celui-là, il est vrai, débarrasse le canton où il faisait si bien les affaires de la réaction, mais il va en avancement et dans un chef lieu !

Nous regrettons que le ministère réserve les faveurs exceptionnelles à ses adversaires !

Tant il est vrai que plus ça change plus c'est la même chose !

Il ne nous reste donc plus qu'à faire pour nos amis de Guéret ce qu'ont fait pour nous les républicains de Castel franc : les avertir du lot qui leur échoit.

En vérité, le Gouvernement ne donne guère de preuve de son action républicaine dans notre département. L. B.

CONCOURS D'ANIMAUX GRAS

On sait que le Conseil général du Lot, dans sa session du mois d'août, a supprimé la subvention allouée tous les ans par le département à la Société agricole et industrielle du Lot pour l'organisation du concours d'animaux gras qui a lieu à Cahors le 1^{er} février.

MM. Costes et Cocula, sénateurs du Lot, ont fait auprès du ministre de l'agriculture une démarche pour obtenir du ministère une subvention en faveur du concours qui aura lieu quand même cette année, grâce au vote par le Conseil municipal de Cahors d'une somme égale à la subvention supprimée par le Conseil général.

Voici la lettre que vient de recevoir M. Cocula du ministre de l'agriculture :

Paris, le 22 novembre 1902.

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le concours d'animaux gras

que la Société agricole et industrielle du Lot se propose d'organiser le 1^{er} février 1903, et me demander d'attribuer à cette Association une subvention en faveur du dit concours.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait prendre une note toute spéciale de votre bienveillante recommandation ; toutefois, je dois ajouter qu'il ne me sera possible de statuer sur la dite demande que lorsque les crédits du budget de l'exercice 1903 auront été votés par le Parlement.

Agrérez, etc. Léon MOUGEOT.

A la Chambre

M. Rey, député de Cahors, vient d'être élu par ses collègues de la Chambre membre de la commission de l'assurance et prévoyance sociales.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret, la mort de M. Pierre Calvet, âgé de 50 ans, maître d'armes au Lycée Gambetta.

M. Calvet s'était couché mardi soir, vers 11 heures, sans que rien dans son état de santé ne put faire prévoir une mort si soudaine.

Il succomba dans la nuit à une attaque d'apoplexie foudroyante.

En cette douloureuse circonstance nous adressons à sa famille l'expression de nos condoléances.

Ce matin, au milieu d'une affluence considérable, ont eu lieu les obsèques du regretté maître.

Au cimetière, M. Robert, proviseur du lycée, a prononcé quelques paroles de regret et d'adieu.

Assises du Lot

Voici la liste des jurés appelés à siéger aux prochaines assises, qui doivent s'ouvrir à Cahors le 8 décembre prochain, sous la présidence de M. de Gombault, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges.

Jurés titulaires. — Félix-Guillaume Carrière, propriétaire à Bagnac ; André-Eugène Andral, pharmacien à Castelnaud ; Laurent Boursier, percepteur à Saint-Céré ; Antoine Bourdarou, à Cahus ; Jean-Louis Moulène, propriétaire à Molières ; Jean Carrayou, maire à Viazac ; Théodore Galtié, négociant à Figeac ; Joseph Daynard, ingénieur civil à Cahors ; Emile Pezet, propriétaire à Bédier ; Eugène Vigouroux, avocat à Sérignac ; Gustave Bach, docteur-médecin, maire à Concots ; Edouard Rey, notaire à Saint-Géry ; Cloup, professeur à Cahors ; Gabriel Bex, médecin à Saint-Cernin ; Toussein Annès, maire à Pomarè le ; Jean-Baptiste Biaty, propriétaire à Saint-Michel-de-Bannières ; Antoine Grangié, cafetier à Gourdon ; Louis-Joseph Delport, propriétaire à Cabessut (Cahors) ; Marc-Abel-Marie de Valon, propriétaire à Vaillac ; Louis Boyé, négociant à Reillaguet ; Louis Andral, adjoint au maire à Mayrinbac-le-Francal (Rocamadour) ; Pierre-André Tournié, chef de bureau à la sous-préfecture de Figeac.

Jurés suppléentaires. — Jean-Pierre-Léon Tourriol, élève en pharmacie à Cahors ; Emile-Guillaume Fournié, clerc de notaire à Cahors ; Charles Bauzil, conducteur principal des ponts et chaussées à Cahors ; Antoine Paul Sers, ancien greffier à Cahors.

Grave accident à la ménagerie Pezon

Un grave accident s'est produit hier mercredi vers quatre heures de l'après-midi à la ménagerie Laurent Pezon.

Une partie du personnel procédait au nettoyage des cages des fauves, lorsque des cris de au secours se firent entendre. Immédiatement on s'empressa d'accourir et l'on vit un malheureux employé solidement saisi par un tigre, essayer de se dégager des terribles griffes du fauve.

Avec des piques et des crochets, le per-

sonnel de la ménagerie parvint, après de grandes difficultés à faire lâcher prise au tigre et à retirer le malheureux employé, qui à peine dégagé tomba sans connaissance.

Voici dans quelles conditions l'accident s'est produit.

Auguste Viger, âgé de 27 ans, natif de Tulle, employé à la ménagerie était occupé à nettoyer les cages des fauves.

Pour que la besogne soit plutôt et mieux faite, on fait passer d'une cage dans l'autre les animaux de façon que la cage à nettoyer soit vide.

Or, on sait que pour opérer ce transfert, l'employé est obligé, afin de donner libre passage aux bêtes, de tirer un panneau qui est ensuite poussé dès que le transfert est effectué.

Viger, occupé au nettoyage de la cage des tigres, après avoir tiré ce panneau, le remettait en place, quand, malheureusement, sa main glissa et passa au travers des barreaux de la cage.

Aussi rapide que fut ce mouvement il ne put échapper aux fauves.

L'un d'eux saisit le bras de l'employé, qui fut horriblement mordu et griffé.

Aussitôt dégagé, les premiers soins lui furent donnés par Mlle Anna Pezon et M. Laurent. M. le docteur Valat et de M. Frézals pharmacien appelés arrivèrent bientôt et constatèrent que Viger avait de profondes blessures à l'avant bras et au coude.

Viger a été transporté à l'hôpital où il a été soigné par MM. les docteurs Gélis et Caviole ; son état assez grave nécessitera un long repos.

Tribunal civil

Affaire d'accident

L'année dernière le nommé Rouquié, garçon d'écurie à l'hôtel Boisse, place Thiers suivait à quelques pas dans la remise un jument conduite par son propriétaire, M. Cluzel, de Pélacoy, quand en passant derrière le cheval de M. Garrigues, maire de Francoules, Rouquié reçut un violent coup de pied qui l'étendit à terre, lui fracturant la boîte crânienne.

Le blessé a passé plusieurs mois à l'hôpital. Il est aujourd'hui à peu près complètement rétabli.

Il avait actionné en dommages-intérêts MM. Boisse, Cluzel et Garrigues.

C'est sur rapports de trois médecins et de trois vétérinaires que l'affaire se plaide actuellement.

A l'audience de mardi 25 novembre, on a entendu M^e du Mas pour M. Rouquié, M^e Bourdin pour M. Garrigues, et M^e de Valon, qui continuera mercredi sa plaidoirie pour M. Cluzel.

Ensuite M^e Besse plaidera pour M. Boisse.

Musique du 3^e de ligne

En raison du concert donné au Théâtre dimanche, le concert de la musique militaire aura lieu de 2 à 3 heures.

PROGRAMME DES 27 ET 30 NOVEMBRE

Allégo Militaire	Sousa.
Charles VI (Overture)	Halévy.
Les Pantins de Violette (Fantaisie)	Adam.
Coppélia (Ballet)	Delibes.
Coquelicot (Quadrille)	Métra.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 au 27 novembre 1902

Naissances

Constant Lucien J an-Louis, rue Labarre 48.
Pujol Guillaume-Victor- rue Pèlegri, 2.

Mariage

Estagnol Th'ophile, employé aux chemins de fer, et Géhéris Marguerite lingère.

Décès

Calvet Pierre professeur d'escrime, 50 ans, rue Nationale 68.

Arrondissement de Cahors

ALBAS — *Election municipale.* — Dimanche a eu lieu à Albas, l'élection d'un conseiller municipal en remplacement de M. Rigal, décédé.

M. Florise Armand, réactionnaire ayant obtenu 166 voix a été élu.
M. Pagès-Lechesne, 139.
M. Clément Pierre, forgeron, 2.

LUZECHE. — On nous écrit de Castel franc :

La nomination du juge de paix. — Nous apprenons avec la plus grande surprise et

aussi avec la plus profonde tristesse, la nomination de M. Michelet à la Justice de Paix de Luzech. Il faut croire que sous ce ministère, comme sous Méline, nos gouvernants n'ont de faveurs que pour les fonctionnaires réactionnaires. Nous demandons à M. Costes, sénateur et maire de Cahors, s'il a été consulté sur cette nomination et quelle a été sa réponse ? Il est mieux renseigné que personne sur les opinions politiques de M. Michelet.

Les républicains du canton attendaient mieux, du ministère d'action républicaine. Ils comptaient avoir à la tête du canton, un fonctionnaire sincèrement républicain et anticlérical, c'est justement un fonctionnaire clérical et réactionnaire qu'on leur impose. Nous voudrions bien savoir quelle est la personnalité politique à qui est due cette nomination regrettable ? Nous le saurons.

DURAVEL. — *Foire.* — **AVIS.** — La

commission des foires de Duravel a l'honneur d'informer le public que le marché aux vins qui a été créé dans cette localité se tiendra cette année à Duravel le samedi 6 décembre, jour de foire.

MM. les propriétaires sont invités à se rendre à ce marché avec leurs échantillons de vins.

SAINT-MARTIN- LABOUVAL. — *Acte de*

probité. — Le nommé Labro, débitant à Crégols, s'était rendu à notre gare pour prendre des marchandises.

Sur son chemin, il a trouvé un porte-monnaie contenant une somme de 240 fr.

Une quittance des impôts qui se trouvait dans le porte-monnaie a fait connaître le nom du propriétaire : M. Toulza, de Larnagol.

M. Labro s'est empressé de rendre la somme à son propriétaire et n'a pas voulu accepter de récompense.

Nos félicitations.

CATUS. — *Foire du 24 novembre.* —

Notre foire a été contrariée par une petite pluie qui n'a cessé de tomber presque toute l'après-midi. Les marchés étaient très approvisionnés et les transactions assez nombreuses. Le champ de foire était très garni.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, de 30 à 32 fr. le quintal ; bœufs d'attelage, de 450 à 900 fr. la paire, vente lente ; bouvillons, de 250 à 350 fr. la paire.

Bêtes à laine : Agneaux et brebis, maintien des prix.

Cochons destinés à la charcuterie, de 42 à 47 fr. le quintal ; porcelets de deux à trois mois, de 15 à 25 fr.

Volailles, 50 à 60 c. le 1/2 kilo ; canards, 50 c. le 1/2 kilo ; lapins domestiques, 30 à 35 c. le 1/2 kilo ; lièvres, de 4 fr. 50 à 5 fr. 50 ; perdreaux, de 1 fr. 60 à 1 fr. 80 ; foies gras, de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 le 1/2 kilo.

Œufs, 1 fr. la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tentative d'assassinat.* —

Dimanche 23 novembre, vers sept heures du soir, une tentative d'assassinat a été commise sur la personne de Louis Brandes, âgé de 28 ans, cultivateur à Brugale, commune de Cahus, conton de Bertenoux, par son frère, Pierre Brandes, âgé de 33 ans, demeurant à Argentat (Corrèze).

C'est à la suite d'une question d'intérêt que ce dernier a tiré presque à bout portant un coup de fusil sur son frère, qui se trouvait sur la porte de son habitation et qui a reçu toute la charge en pleine figure.

Le médecin n'a pu encore se prononcer sur la gravité de la blessure, mais la vie de la malheureuse victime de cet attentat paraît en danger.

MM. Cambour, procureur de la République ; Prady, juge d'instruction, et Bons, greffier, sont partis par le premier train du matin pour se rendre sur les lieux.

L'escroc au billet de 1,000. — La police de notre ville a mis samedi en état d'arrestation un individu disant se nommer François Berthet, âgé de trente-quatre ans, natif de Saint-Flour (Cantal), inculpé d'escroquerie au préjudice de M. Bouyssi maître d'hôtel.

Voici les motifs qui ont amené cette arrestation : Depuis près de deux mois, cet individu, se disant originaire de Saint-Flour

et déclarant appartenir à une famille aisée, était descendu à l'hôtel du Pont-d'Or. Quand il fallut payer le prix de la pension, l'étranger faisant semblant de sortir de son portefeuille un billet de banque de 1,000 fr. Le maître d'hôtel, qui n'avait pas la moindre méfiance, lui disait de ne pas échanger le billet, et s'il avait besoin d'argent il lui en offrait.

Cette comédie durait déjà depuis quelques jours, quand, mis au pied du mur par un client de l'établissement qui lui offrait d'échanger le billet, le pensionnaire avoua qu'il était sans le sou.

Plainte a été portée au commissaire de police, qui demanda des renseignements à Saint-Flour. Le commissaire de police de cette localité répondit que l'individu y était entièrement inconnu. Il a été mis à la disposition du parquet, qui l'a fait écrouer sous l'inculpation de faux noms et d'escroquerie.

Abus de confiance. — Sur une plainte de M. Paulin Bouscarrel, propriétaire à Sabadel, canton de Latronquière, la gendarmerie de Decazeville a procédé, le jeudi 20 novembre à l'arrestation du nommé Auguste Estivals, de Boussac (Lot), sous l'inculpation d'abus de confiance.

M. Bouscarrel avait, au mois de septembre, confié à Estival dix-sept brebis, que celui-ci était allé vendre à la foire de Figeac, à l'insu de leur propriétaire, et en avait conservé le prix de vente. Estival a été mis à la disposition de M. le procureur de la République de Villefranche.

Chèvre trouvée. — Une chèvre noire a été trouvée, il y a quelques jours sur la route de Planioles, par M^{me} Bouyssarie, domiciliée à Hauteval, commune de Figeac, laquelle la tient à la disposition du propriétaire.

Contre le Rouget. — Les propriétaires des communes de Lentillac, Felzins et Montredon qui désiraient faire vacciner préventivement leurs jeunes porcs contre le Rouget, doivent faire sans retard la déclaration au maire de leur commune. On leur fera connaître ultérieurement les jours et heures de l'opération.

SAINT-CÉRÉ. — *Gendarmerie.* — M. Bornard, brigadier à Damazan (Lot-et-Garonne), est nommé maréchal des logis à Saint-Céré.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — *Arrestation.* — Sous la conduite du sieur Martial Gouygou, qui avait été le témoin du vol, un groupe de cultivateurs a conduit à la gendarmerie de notre ville deux précoces vauriens qui volaient des truffes; ils en avaient déjà amassé un demi-kilo.

Ces deux jeunes malfaiteurs ont déclaré se nommer Eugène Lafon, âgé de dix-sept ans, ayant déjà subi deux condamnations, de Bédier, et Boudy, âgé de dix-neuf ans, de Capdenac-le-Haut.

Ils n'avaient sur eux aucun papier permettant de vérifier l'exactitude de leurs renseignements.

Comité républicain cantonal.

Adresses :

Les membres du comité républicain cantonal du canton de Martel (Lot), réunis en assemblée trimestrielle, déplorent les bruits persistants de certaines intrigues de nature à compromettre l'union des républicains du Lot, protestent contre les attaques fort inattendues dirigées récemment contre M. Cocula, sénateur, par la *Dépêche* de Toulouse et, affirmant l'attitude toujours correcte et nettement démocratique de M. Cocula, notamment lors des dernières élections législatives, lui renouvelent, à l'unanimité, l'expression de leur entière confiance.

A. M. Combes, président du Conseil des Ministres.

Les membres du comité républicain cantonal du canton de Martel (Lot) prient M. Combes et MM. les ministres ses collaborateurs, d'agréer l'expression de leurs félicitations et de leur dévouement à la politique inaugurée par le ministre actuel.

SOULLAC. — *Enseignement primaire.*

— Nous apprenons avec plaisir la nomination de notre compatriote M. Pierre Verlhac, comme instituteur adjoint à Vayrac.

Manceuvre blessé. — Le nommé Bouys, ouvrier manceuvre chez M. Louradour, entrepreneur de travaux publics, a eu le poignet matilé par une poutre tombant du premier étage d'une maison en construction.

La truffe. — Lundi soir, à 8 heures, à eu lieu dans la salle de l'ancien tribunal, à la mairie, une grande réunion, à laquelle assistaient un grand nombre de personnes, pour la plupart des commerçants de notre ville, pour la création de marchés de truffes primés.

M. Raymond Fumat, l'un des promoteurs de l'idée, a développé la question d'une façon claire et précise. Il a dit que la production truffière de notre contrée, allant s'augmentant chaque jour, si nous ne faisons rien pour attirer les caveurs sur nos places, ils iraient ailleurs, attirés par les avantages qu'une municipalité avisée ne manquerait pas de créer, tels que suppression de droits d'entrée et de plaçage, ou encore par de nombreuses primes.

« Nous sommes déjà d'accord avec le placier. Les droits de plaçages sont supprimés. Il s'agit maintenant de créer des primes. Une souscription sera ouverte, et tous les commerçants réellement soucieux de leurs intérêts tiendront à y participer. »

A l'issue de la réunion, une commission a été nommée, qui recueillera les souscriptions et veillera à la distribution des primes.

Voici les membres de cette commission: MM. Darnal, Chassaing, Léon Bizac, conseillers municipaux, et MM. Jean Bizac, négociant; Raymond Fumat, trésorier; Tournier, secrétaire.

LABASTIDE-MURAT. — *Foire du 24 novembre.* — Mercuriale de la halle:

Blé, les 80 litres, 13 et 14 fr.; avoine, 6 fr. » à 6 fr. 25; maïs, 1 à » fr. Œufs, 90 c à 1 fr. la douzaine.

SAINT-GERMAIN. — *Foire.* — Foire passablement belle et transactions nombreuses aux divers foirails.

Cours pratiqués: Bœufs de boucherie, de 30 à 32 fr. les 50 kilos; baisse très accentuée sur les bœufs d'attelage, variant de 450 à 750 fr. la paire.

Veaux, de 0 fr. 80 à 1 fr. le kilo. Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, de 25 à 38 fr. pièce; moutons de boucherie, de 20 à 30 fr. pièce.

Porcs de charcuterie, de 48 à 50 fr. les 50 kilos; porcelets d'élevage, de 20 à 30 fr. pièce.

Truffes en petite quantité et valant de 10 à 12 fr. le kilo.

Gibier en faible quantité et cher: lièvres, de 5 à 6 fr. pièce; perdreaux, de 2 fr. à 2 fr. 25 pièce; grives, 0 fr. 50 pièce.

Volaille, de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le demi-kilo.

Œufs, 1 fr. la douzaine.

ROCAMADOUR. — *Foire du 25 novembre.* — Malgré le mauvais temps la foire a été relativement belle.

Au foirail des moutons, de nombreuses transactions ont été opérées dans les cours moyens de 25 à 40 fr.

Les porcelets se sont maintenus entre 15 et 25 francs.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste; prothèse en tous systèmes; célérité et discrétion.

DÉPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE MONTCUQ

ADJUDICATION

Des Droits de places aux Foires et marchés

Le public est prévenu que le Dimanche 28 Décembre prochain à 2 heures du soir, il sera procédé, à la Mairie de Montcuq, par le Maire à l'adjudication aux enchères et à l'extinction des feux, pour une durée de trois années qui commenceront le 1^{er} Janvier 1903 et finiront le 31 Décembre 1905.

Du bail à ferme des droits de places aux foires et marchés sur la mise à prix de..... 2.000 fr.

Cautionnement..... 400 fr.

Les cahiers de charges et tarifs sont déposés au Secrétariat de la Mairie et seront communiqués à tout requérant.

Seront seules admises aux enchères, les personnes qui auront obtenu du Maire, 3 jours au moins avant l'adjudication un certificat d'admission, sauf recours au Préfet.

Montcuq, le 17 novembre 1902.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

BULLETIN FINANCIER

Sauf nos rentes qui ont montré une certaine résistance au mouvement, la baisse des autres valeurs a été très sensible et même importante sur l'Extérieure on a parlé d'exécution sur cette dernière.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 98.75 a repris de 10 centimes et clôture à 98.85.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 745; le Crédit Lyonnais à 1058, la Société Générale à 620.

Nos chemins sont lourds: le Lyon baisse à 1383; le Midi à 1220; le Nord à 1813 et l'Orléans à 1465.

Le Suez reste à 3840.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure qui clôturait hier à 83.10 a baissé de 1 fr. 50 à 81.60 dernier cours; l'Italien baisse à 102.90; le Portugais à 30.10.

Le Russe 3 0/0 1891 cote 36.75.

Le Serbe 4 0/0 se traite à 75.75.

Le Turc D reste à 28.15; la Banque Ottomane baisse à 574.

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constitue les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'**Elixir de Virginie**, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50, franco.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
26 Mer.	+ 12	+ 8.5	753	Pluie
27 Jeudi	+ 10	+ 7	759	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable.

D^r HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

V

Une fois encore la porte se ferme sur moi

— Viens, Altesse, tu fais partie de l'autre camp. Tout le monde est là... Sir Arthur et le major sont déjà au croquet. En vérité, Cecil, sir Arthur n'a pas mauvaise mine; du moins, il n'aurait pas mauvaise mine s'il n'était pas à côté de Gaspard. On ne saurait lui comparer personne, et à côté de lui...

— A côté de lui, l'ange Gabriel lui-même s'il descendait sur la terre, ferait triste figure. Charlotte, sir Arthur a du moins l'air de bon sens, et je ne saurais en dire autant du caniche militaire dont tu as fais ton caprice. Pauvre petit *Bijou*! s'il savait quel dangereux rival vient se substituer à lui!

— Ne sois pas si moqueuse, Altesse, lui répondit sa cousine sans quitter sa bonne hu-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

meur, c'est la pire chose qui puisse arriver à une jeune fille. Les hommes redoutent celles qui ont ces défauts, tu le sais bien. Tu peux prendre sir Arthur de ton côté; le major sera naturellement du mien, et nous gagnerons au croquet la terre entière. Il joue à ravir au croquet, comme tout ce qu'il fait du reste.

Elles descendirent ensemble sur le lieu où devait se jouer la partie au croquet.

Sir Arthur ne voulut pas jouer. Il prit une âme innocente et pure; deux yeux comme les siens, devaient emprunter leur bon et leur douceur au cœur le plus tendre.

— Ri elle captivé tout le monde, malgré elle, peut-on lui en faire un crime? se disait-il.

Il commençait déjà à plaider les circonstances atténuantes.

Le charme de ce visage angélique, qui en avait ravi tant d'autres, exerçait déjà son influence sur lui. Il était prédisposé, du reste, à se laisser charmer. Il désirait combler le vœu de son père et épouser la fille de son vieil ami.

Le camp dont faisait partie Cecil venait de subir une troisième défaite, et, dans l'interval, le crépuscule était venu et les étoiles commençaient à se montrer.

Alors une des jeunes filles du recteur, les filles de recteur servent toujours à quelque chose... entra au château et joua une valse allemande, dont les notes arrivaient au dehors par quatre hautes fenêtres, qui s'ouvraient du plancher au plafond.

Cecil se mit à valser avec le grand fils du

recteur, avec Talbot et Morecambe, et même avec le major Frankland, quand ce splendide officier eut enfin quitté les côtés de sa fidèle dame.

Si jamais Cecil s'était livrée à de coquetteries, c'était en ce moment, où sir Arthur l'observait opiniâtement.

— S'il me prend pour quelque chose, pensait-elle, je veux qu'il me prenne pour ce que je suis, je ne ferai jamais l'hypocrite, pour essayer de le captiver.

A quoi pensait sir Arthur qui, assis non loin, regardait tout ce qui se passait d'un œil grave et réfléchi.

Il ne dansait pas, il ne jouait pas au croquet, il ne parlait pas beaucoup, et ne représentait en rien un homme de salon.

Les personnes frivoles comme lady Dangerfield devaient le redouter.

Les regards impassibles de ses yeux gris vous dévisageaient d'un air si sérieux qu'on éprouvait l'envie de les éviter, si l'on avait conscience d'avoir le cœur vide et la tête légère.

C'était sans contredit un homme à respecter pour de telles personnes, mais qu'il leur était bien difficile d'aimer.

A quoi pensait-il?

A la lueur des étoiles, elle paraissait bien aimable, mais l'amabilité de cette femme couvrait une multitude de défauts.

Elle valsait avec eux tous, et sir Arthur était un de ces êtres peu civilisés qu'on rencontre encore çà et là et qui n'aiment pas la valse. Voir sa fiancée dans les bras d'un autre

homme, même quand il s'agit simplement de valser, est un spectacle agaçant pour ceux qui n'ont pas le caractère bien fait.

A quoi pensait-il?

Le comte éprouvait intérieurement comme un sentiment de mauvaise humeur qu'il avait garde de manifester, car jamais un froncement de sourcils n'était venu contracter son visage, habitué à dissimuler l'émotion.

— Les rides viennent assez vite d'elles-mêmes, avait-il coutume de dire, ce n'est pas la peine d'en hâter l'arrivée, parce que vous souffrez de choses qu'il vous est impossible de modifier.

On annonça le souper, et la valse cessa.

Chaque danseur offrit le bras à sa danseuse, et on se rendit par couples à la salle manger.

— La cloche du dîner et le tocsin de l'âme, dit en riant Cecil: et moi, pour avoir fait trois parties de croquet et dansé quatre valses je meurs de faim et de fatigue.

A ces mots, le grand et beau garçon qui était fils du recteur... jeune pimpant universitaire, qui avait cet air de coureur de bonne fortune qu'affectent quelques jeunes innocents, lui murmura quelques mots qui paraissaient tendres, quel qu'en fût le sens exact.

Les yeux de sir Arthur voyaient tout cela. La reine Blanche faisait-elle la coquette et se livrait-elle à son jeu favori?

(A Suivre).

FRUILLETON DU « Journal du Lot » 10

L'HONNEUR DU NOM

PAR CHARLES BUET

Combien dix Napoléons
Font de pièces de dix sous

Celui-ci, redevenu fort calme et même souriant, s'approcha du prudent Guastacarne et lui dit avec aménité :

Je ne vous en veux pas de votre insistance, mon brave : chacun fait son devoir selon sa conscience. Mais comme je n'ai pas de papiers suffisants pour me mettre à l'abri de ces sortes d'importunités, et que d'ailleurs je dois constater que je suis parti de ce village même, et à l'heure indiquée, c'est-à-dire avant dix heures, veuillez dresser un certificat en règle.

Le carabinier repartit sèchement :

— Je ne sais pas écrire.

Crudel, haussant les épaules, s'écria :

— Donne-moi de l'encre et du papier, Materne, je me charge de l'affaire. Ah ! tu ne seras jamais brigadier, mon pauvre Guastacarne !

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Voici ma carte, mettez mon nom bien exactement, poursuivit lord Fitz Robert qui éprouva un mouvement de joie et qui sut étouffer un soupir d'allégresse.

Crudel écrivit donc de sa plus belle écriture, le certificat suivant, sous la dictée de lord Hugh :

« Je soussigné, Jean-Baptiste-Pierre Crudel, carabinier royal, compagnie Caravara, casernée à Chambéry, déclare que son Excellence Mylord Hugh Fitz-Robert, baron Geashill, du château de Sherwood, comté d'York, Angleterre, porteur du présent, est parti aujourd'hui 10 août 1845, du village de Bourget, à dix heures du soir, pour faire une excursion sur le lac ; il débarquera à Châtillon, où ailleurs si bon lui semble. Le présent écrit est pour attester son identité et servir, au besoin, de passeport. En foi de quoi, j'ai signé, et avec moi Materne, aubergiste, et le sieur Donnin, maître d'école, témoins. »

Il signa, parapha, obtint sans peine la signature illisible de Materne, la griffe à mille entrelacs du pédagogue, et remit cette pièce importante à l'Anglais qui se hâta de l'enfermer dans son portefeuille.

Lord Hugh offrit alors aux carabiniers quelques pièces d'or, à titre de remerciement. Crudel refusa dignement. Guastacarne repoussa avec une grimace de dédain la main qui lui tendait sa part.

— Voulez-vous me toucher la main ? dit l'étranger à Crudel, d'une voix où vibrerait une profonde gratitude. Je vous remercie, vous me rendez service et je ne l'oublierai pas,

Shake hand, mon camarade.

Le carabinier fut ému de tant d'affabilité ; un sourire illumina sa large face, et il serra à les briser les doigts gantés de « Son Excellence. »

— Hein ? dit Guastacarne à Zite : l'or pleut dans votre auberge... *Mi pauvre homme !* l'Anglais vous à tous ensorcelés...

Les préparatifs du départ étaient achevés ; les hôtes de Materne, à l'exception du piémontais qui manifestait décidément une vive antipathie et une rancune inexplicables contre le touriste, voulurent accompagner lord Fitz-Robert.

Zite et Melchiotte allumèrent de grandes torches de résine ; Materne prit le falot recouvert de toile blanche dont il décorait sa charette quand il allait au marché ; Adjudou et Cajouse munirent de lanternes ; seul, Crudel ne porta rien, à l'instar du quatrième officier de Malborough.

Le cortège se mit en marche en bon ordre. Le batelier et le pêcheur en avant, le lord, guidé par M. Donnin, entre les deux femmes, enfin Crudel et Materne à l'arrière-garde.

Le vent faiblissait ; aucun éclair ne rayait plus de reflets étincelants les nuages qui s'interposaient, voie opaque, entre le ciel et la terre ; la pluie avait cessé ; tout présageait une accalmie.

La clarté fumeuse de la résine trouait les ténèbres épaisses ; lanterne et falots se balançaient, livides, feux-lollets, à quelques pouces du sol. Ces gens, entrevus à cette lueur rousâtre, formant des ombres fantastiques et

se multipliant en reflets capricieux, ressemblaient à ces fantastiques visions qui traversent nos rêves. On les eût pris pour des bandits courant au pillage d'un castel, ou pour des fantômes, enveloppés de suaires, agitant des brandons arrachés aux bûchers infernaux, errant dans la campagne.

Nul d'entre'eux ne parlait ; parfois le maître d'école sentait tressaillir sous son bras, le bras du seigneur anglais. L'averse avait détrempe le chemin transformé en fondrière ; l'eau des flaques boueuses jaillissait sous les pas des voyageurs ; des arbres, secoués par la brise, tombaient des gouttelettes diamantées par la lumière ; les feuilles bruissaient. Aucun bruit ne troublait ce lourd et majestueux silence de la nuit, qui annonce que la nature est endormie.

Le port du Bourget se creusait un peu au-dessous du vieux château d'Amédée VIII. Quelques embarcations y étaient réunies. Le lac soulevait avec furie des vagues énormes. Ses flots couronnés d'écume étaient d'un bleu d'ardoise, mat sans transparence ; leur mugissement grave annonçait que la tempête n'était pas encore apaisée.

— Ah ! mylord, dit Périphrase en montrant ce spectacle à la fois effrayant et grandiose, vous allez exposer nos braves pêcheurs à un bien grand danger. Sachez-le : tenter la traversée, d'un bout du lac à l'autre, alors qu'il écumait et que ses eaux sont agitées, c'est risquer sa vie !

(A Suivre).

PHARMACIE MODERNE

J. Fournié

Pharmacien-Chimiste

CAHORS — PLACE DU MARCHÉ — CAHORS

DROGUERIE, SPÉCIALITÉS

TISANE DES CHARTREUX

RENDONS JUSTICE. Que n'a-t-on pas essayé pour combattre les maladies auxquelles notre pauvre humanité est sujette. Dans ces derniers temps la chimie a fait naître des légions innombrables de produits nouveaux ayant la prétention de guérir. Aujourd'hui, les sommités médicales à qui ces produits qui ne sont pas sans danger, ont souvent donné des déboires, accordent la préférence aux sucs des plantes distillés dans le grand Laboratoire de la nature. La Tisane des Chartreux, rendons-lui justice, se place au premier rang. Par son action dépurative elle guérit les maladies, qui toutes ont pour point de départ l'impureté ou l'acreté du sang, entraînant le mauvais fonctionnement des organes.

Ce précieux remède se trouve au prix de 4 francs.

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

Pour 1903

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

PAR XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 100 gravures

PRÉCÉDÉ DES

FOUS LITTÉRAIRES DU QUERCY

Par L. GREIL

et de deux légendes locales

LE SONNEUR DE CLOCHES ET LE CHARIVARI

Prix : 0 fr. 60 centimes

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 25 novembre 1902.

V^{as}e Nacla : Chronique. — Charles Montagne : Le Poète et le Fleuriste. — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la Paix (suite). — Le Vicomte Henri de Bornier : Louise de Vauvert. — Pierre Calmettes : Les tapisseries des Gobelins (suite). — Charles Mérouvel : Bâtard ! (suite). Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1565^e livraison (29 novembre 1902).

Le petit Lèveillé, par Albert Cim. — L'inventeur des bonnes routes. — La préparation du thé, par L. Viator. — Marouchka et les douze mois, conte populaire russe, par H. Heinecke. — Automobiles militaires, par Daniel Bellet.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2383 du 29 novembre 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

L'usine Krup, à Essen : La presse hydraulique de 500 tonnes. — La tolérie. — L'atelier de laminage.

Le chemin de fer du Dahomey : Départ pour les chantiers. — L'appel des travailleurs. — Le travail au panier. — Dans la lagune à Koba. — Sur les bords de l'Ouémé. — Remblai dans les lagunes. — Les Decauville dans la gare de Paou. — Retour des travailleurs.

Paris : La nouvelle Académie de médecine. — La façade. — Des étables. — Le Dr Riche. — Le Dr Jacquot. — M. Rochet.

Les concours d'enseignes artistiques : Le fils de Mars et Vénus, par E. Dettaille. — A Bonaparte (maison Lempereur), par Willette. — La halte forcée, par Cléret. — Enseigne pour fleuriste, par Besnard. — Enseigne pour opticien, par Jérôme. — Beaux-Arts : Les gravures amusantes, par José Frappa. — La statue de Balzac, par Falguière.

Tunisie : Les feuilles de Dougga. — Le temple du Capitole. — Vue d'ensemble du Théâtre. — Mausée Punique. — Mosaïque du Cocher-Eros. — Départements : Arrivée des accusés de Marguerite à Montpellier.

Prix de l'Académie et prix de vertu : M. Gossetin-Lenôtre. — M. l'abbé Villion. — Le général de Colomb. — M. Krupp. — Échecs, par M. Janowski.

Roman illustré : *L'Enjeu du Bonheur*, par M. Ponsévrez.

Le numéro : 50 centimes.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal de voyages, aventures, explorations, etc. — Le numéro 15 centimes. Abonnement d'un an 6 fr. 50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du 27 novembre 1902.

Comment on mange en Abyssinie (Le cousin du Négus, G. D. — Une chasse au jaguar dans le Grand Chaco, Henri Renou. — Le « Globe Trotter » a travers le monde : Un vrai chargement ; L'automobile la plus rapide du monde, G. T. Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes), de Géléyat. — Le secret du volcan, Roman inédit (suite) ; Illustrations de Louis Tinayre, André Laurie. — Nos explorateurs : Le « Globe Trotter » chez M. Collenot, G. D. — Légendes d'Afrique : Le déluge d'après les B. oulés, Roland Montclavel. — Mes aventures à Madagascar : A Nosy-Komba, Pierre de Kadoré. — Le vrai Robinson Crusoe, G. Baudre. — « Knick-Knack » club : Roman inédit (suite) ; Illustrations de Mahut, E. A. Spoll. — Les voyages de nos lecteurs : Une curieuse légende, Le Touriste. — La conquête de la terre en éphémérides. Chronique du cartophile, Rambler. — L'hygiène du voyage ; Le mal de mer, D' Bonenfant. — Curiosités naturelles : L'oiseau de paradis ; Le gastro-nome ; Le Bernard-l'Érmitte et l'anémone, XXX. — Petite correspondance, G. T. — Nos concours : Concours n° 47 (Les cercles), soixante prix ; Résultats du concours n° 42 (Rébus à termes intervertis, M. Sphinx. — La corde lisse (page humoristique), Maîtrejean.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hopital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arrean-Cadeac (Viellevie), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Portos (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamard, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Goéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loloque (Préchaq-les-Bains), Lamouilles-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leuca (la-Franque), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Ordon-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginolles, Garcanières, Escoubert, Usson-les-Bains),

Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Eucasse, Gantès), Saint-Girons (Aodnac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Sradan), Salies-de-Béarn, Salies-de-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Comblou (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. n° 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Aray-Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Château, lu.

Durée : 50 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'à l'retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

10^c

En Vente partout

10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT**
dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN
SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)